



## ↪ **Ont participé** ↪ **à ce numéro**

Stéphane Lachèvre,  
Rosa Naroun, Stéphanie Mevel  
Cyrille Arquié, Benoit Hébert  
Pierre Hébert, Kamel Naroun,

### **MILLAU**

Nous étions un bon groupe rouennais à avoir rejoint Millau le jeudi 29/06. Les Alternatifs avaient aménagé un champ pour en faire un campement. Notre stand était le plus coloré de tous les stands politiques. Inutile de rappeler que ce fut une grande réussite et une belle fête.

Le combat ne s'arrête pourtant pas, après la condamnation en forme de provocation rendue par le tribunal de Millau à l'encontre de José Bové...

### **Université d'été**

Les 1, 2, 3 septembre se réunissait l'université des Alternatifs à Calais. Celle-ci a rassemblé plus de 120 personnes dont plusieurs camarades venus de pays étrangers ainsi que des représentants de Chiche ! Les débats autour de la politique de la ville (thème central) ont été nombreux et fournis.

## **Edito**

### **Quinquennat : Pour un vote nul !**

Voici la rentrée qui approche et une nouvelle année qui s'annonce animée en terme politique en particulier avec les municipales, mais aussi avec le référendum sur le quinquennat. Et puisque nous y sommes, parlons de ce "quinquennat sec"...

Pour notre groupe des Alternatifs, la consigne de vote sera claire : "vote nul". A cela plusieurs raisons, citons les principales. Le fait de proposer uniquement un mandat de 5 ans pour le président, sans changement de calendrier entre législatives et présidentielle, sans autre modification des structures de la cinquième république ne promet pas forcément d'amélioration...

Si nous souhaitons, a priori, un raccourcissement du mandat présidentiel, le rendre non renouvelable nous paraît plus urgent, cela pourrait éviter que sitôt élu, notre président ne soit déjà en train de préparer sa prochaine élection... Une large réflexion sur le non-renouvellement des mandats est urgente (en lien avec le danger de la "professionnalisation" de la vie politique).

Par ailleurs, la situation du sénat, chambre particulièrement peu démocratique de par son mode d'élection, nécessite d'urgence une intervention simple : la suppression.

Il faut obtenir un non cumul des mandats "sérieux", c'est à dire élargi à tous les niveaux, y compris les syndicats intercommunaux ou communautés de communes par exemple.

Enfin, pour que tous les citoyens soient égaux, il faut attribuer le droit de vote à tous les résidents quelle que soit leur nationalité. Une évolution importante a eu lieu pour les résidents européens, il faut l'élargissement de cette démarche à tous.

Le quinquennat, nous sommes plutôt pour, mais pas seul !

Pour autant nous ne nous associons pas du tout à l'appel à l'abstention lancé par un certain nombre de politiques. L'état de notre démocratie n'est pas au mieux. Nous le disons souvent, il faut démocratiser notre démocratie. Or l'appel à ne pas participer à ce scrutin n'irait pas dans le bon sens. L'un de nos axes de militantisme est une ouverture vers tous ceux qui ne participent plus ou pas à la vie politique de notre pays, ça n'est pas pour essayer de surfer sur la vague d'abstention qui s'annonce !

Par contre, la reconnaissance du vote blanc comme expression démocratique à part entière est une nécessité (cf page 2)

Nous vous invitons donc à vous rendre aux urnes le 24 septembre, et à voter nul.

*Les Alternatifs de Seine Maritime*

## Porto Alegre : un budget participatif



Le 22/05, nous recevions Sergio Amaral, un brésilien membre du conseil du budget participatif de Porto Alegre. Sergio venait en France à l'invitation de la mairie de Saint-Denis, pour présenter l'expérience en cours à Porto Alegre. Il a été élu pour cela parmi les membres du conseil bien qu'il ne fasse pas partie du Parti des Travailleurs dont le maire est issu.

Porto Alegre a une population de 1,3 million de personnes, et un budget de 650 M\$ environ.

Le Budget Participatif est un contrat renégocié chaque année pour l'améliorer. Le budget de Porto Alegre est utilisé à 80% pour le fonctionnement, et à 20% pour les investissements. C'est sur cette deuxième tranche que porte l'élaboration des citoyens. Les estimations indiquent 10% de la population qui participe au processus à un moment ou à un autre. Lors des deux séries de réunions de l'année, on compte au moins 20000 personnes présentes.



---

## COMITE POUR LA RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC

A l'occasion du référendum proposé le 24 septembre prochain aux Français pour leur demander de se prononcer sur la réduction à cinq ans du mandat présidentiel, la question de la reconnaissance du vote blanc mérite d'être à nouveau posée.

Cette consultation aura lieu malgré les réticences d'une forte majorité de citoyens qui pensent que l'on aurait pu faire l'économie d'une opération qui n'est pas au cœur de leurs préoccupations. Compte tenu de la position des deux partis dominants qui ont voulu ce référendum, il est probable que le OUI l'emportera et que l'abstention sera importante.

Dans ces conditions, le résultat officiel n'aura pas grande signification et l'on peut affirmer que l'absence de prise en compte du vote blanc a faussé le débat.

Nous demandons la reconnaissance du vote blanc parce que celle-ci serait un véritable outil démocratique entre les mains du citoyen.

Cette reconnaissance est nécessaire pour plusieurs raisons:

- \* Le vote blanc est l'expression d'une volonté citoyenne. De façon claire, il est un acte civique et pour cette raison il est anormal qu'il ne soit pas comptabilisé dans les suffrages exprimés.
- \* La prise en compte du vote blanc contribuerait inmanquablement à modifier les pratiques des partis dominants, notamment en ce qui concerne le choix des questions soumises à référendum et sans doute la désignation de leurs candidats.
- \* Avec la proportionnelle qui garantit la représentation équitable de tous les courants politiques, la reconnaissance du vote blanc constituerait une avancée de la démocratie car elle serait pour le citoyen le moyen d'exprimer une position qui prendrait, grâce à elle, tout son sens politique.

Pour toutes ces raisons, lors de l'Université d'été des Alternatifs qui vient de se tenir à Calais, la Fédération du Pas-de-Calais a lancé un appel pour la reconnaissance du vote blanc et elle demande à celles et ceux qui y sont favorables à rejoindre les premiers signataires.

Bernard Caron ( Boulogne-sur-mer) - bcaron-hazelhoff@libertysurf.fr  
Jean-Marc Ben (Calais) - JMBen62@aol.com

## L'expérience de la gestion d'une population déviante: le cas des gens du voyage

*Le vendredi 16 juin 2000 nous recevions Rosa Naroun (étudiante en sociologie) pour une réunion à thème sur les gens du voyage. Cette réunion avait débuté par une présentation de la situation par Rosa, voici le texte de cette présentation*

Les tsiganes avaient par le passé l'habitude de s'installer dans des espaces laissés libres. Or depuis les années cinquante, les villes commencent à émerger et à s'étendre et les espaces libres deviennent de plus en plus rares. Mais depuis la loi du 26 février 1969, chaque commune se trouve dans l'obligation légale de fournir un lieu pour " accueillir décemment " les tsiganes désirant provisoirement s'installer sur son territoire. Seulement le flou de la législation n'était à l'époque qu'un prétexte pour les élus communaux qui étaient réticents à mettre en place de réelles mesures pour accueillir cette population. Les tsiganes étaient alors dans l'obligation d'errer de ville en ville à la recherche de terrains " libres ". Cette situation était largement due aux élus communaux qui n'ont pas fait preuve de beaucoup de zèle dans l'application de cette loi. La recherche d'un terrain doté des installations nécessaires à l'accueil des gens du voyage relevait plus, à cette époque, de la quête du Graal, tant il était difficile à trouver.

Devant une situation plus que préoccupante, l'Etat se devait d'intervenir et de légiférer, de manière plus approfondie, sur le sort de cette population. La loi du 31 mai 1990 en est l'aboutissement. l'article 28 s'énonce de la manière suivante " un schéma départemental prévoit les conditions d'accueil des Gens du voyage, en ce qui concerne le passage et le séjour, en y incluant les conditions de scolarisation des enfants et celles d'exercice d'activités économiques. Toute commune de plus de 5000 habitants doit prévoir les conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet. Dès la réalisation de l'aire d'accueil définie ci dessus, le maire ou les maires des communes qui se sont groupés pour la réaliser pourront, par arrêté, interdire le stationnement des gens du voyage sur le reste du territoire communal " .

### **Dans les faits comment se déroule la vie dans ces camps de stationnement ?**

Avant la loi de 1969, les tsiganes avaient la possibilité, même si elle était mince, de choisir les endroits dans lesquels stationner. Désormais, la loi est appliquée de manière plus stricte. Les tsiganes, quant ils s'installent sur des terrains qui ne sont pas prévu à cet effet, sont presque immédiatement chassés manu militari par la police. Leur marge de manœuvre s'est donc considérablement réduite. Ils n'ont plus comme par le passé une réelle maîtrise de l'espace. Ils vivent dans des terrains de stationnement dont l'état a déterminé l'emplacement et qui se trouvent bien souvent au marge de la ville près d'une zone industrielle et nécessairement éloignés du centre ville. De plus, les tsiganes n'ont pas non plus le choix de l'emplacement sur le terrain de stationnement puisqu'il s'agit d'un des attributs du gardien. Cette situation n'est pas sans créer une série de problèmes dans la mesure où la cohabitation de familles de tsiganes aux mœurs très différentes crée des conflits qui peuvent être plus ou moins violents et qui sont pour beaucoup dans la dégradation des équipements. Du fait de la création mais surtout de l'obligation de vivre sur les terrains de stationnement, les tsiganes sont dans l'impossibilité de choisir leurs voisins. Même s'il arrivaient auparavant que différents groupes de Roms tel les Tshuraras et les Lovaras cohabitent de leur plein gré, nous voyons bien à travers le récit de vie de J. Yoors que cette cohabitation ne peut être que temporaire. l'auteur nous fait sentir à travers le témoignage de Pulika que ce qui sépare les Tshuraras des Lovaras, c est aussi une différence de statut social, les Lovaras se sentant de loin supérieurs aux Tshuraras. Ils serait donc illusoire de croire que les tsiganes sont purement et simplement un groupe homogène même si au fil des années il semble que c est l'impression qu'ils nous ont donné. De même que la société extérieure aux tsiganes agit d'un seul bloc par rapport aux gens du voyage, il paraît, somme toute, normal dans ce cas que les différences d'ethnie s'estompent pour laisser la place à une nouvelle unicité de la pensée tsigane.

## **Comment les tsiganes s'accommodent-ils du fait qu'ils n'aient plus la maîtrise de l'espace ?**

## **Comment composer avec une société où il est de plus en plus difficile de négocier les lois ?**

Il est, toujours possible de négocier avec le gardien l'emplacement sur le terrain de stationnement afin d'obtenir une parcelle près de celle de sa famille. De même, certaines municipalités qui n'ont pas prévu de terrain de stationnement comme la loi le stipulait, tolèrent à des degrés divers la présence des tsiganes. Il demeure que l'initiative laissée aux tsiganes n'est plus aussi large qu'elle l'a été. Il se trouve que c'est l'Etat mais aussi depuis la décentralisation les collectivités locales qui ont empiété sur la liberté des tsiganes en matière de maîtrise de l'espace. C'est donc à l'Etat qu'incombe la responsabilité de trouver des solutions.

Mais concrètement comment sont appliquées les lois, comment cela se déroule-t-il à l'échelle de l'agglomération ?

## **Historique de la construction des terrains de stationnement dans l'agglomération rouennaise**

C'est pour satisfaire à cette obligation légale que Saint Étienne du Rouvray crée, en 1977, le terrain des Cateliers(1) réservé à l'accueil des gens du voyage. La gestion de ce terrain est confiée au département qui, faute d'une réelle connaissance du terrain, préférera déléguer cette responsabilité à des organismes spécialisés.

Cet espace réservé aux gens du voyage devait être " provisoire en l'attente d'un plan global " mais le provisoire perdure. En dix ans, trois organismes vont successivement s'occuper de la gérance du terrain des Cateliers. Durant ces dix années, il subira de fréquentes dégradations qui donneront lieu à des réaménagements fréquents. De plus, ce terrain qui ne comprend que 40 emplacements éclatés en îlots, a été amené à recevoir jusqu'à 100 caravanes. En 1987, étant donné la réputation du terrain des Cateliers dont la presse s'est largement fait l'écho, le département ne trouve aucun organisme pour reprendre la gestion de ce lieu. Il se trouve donc dans l'obligation de s'occuper seul de la gérance de l'unique espace réservé à l'accueil des gens du voyage dans l'agglomération rouennaise. Seulement il semble en être incapable. Après observation des faits, il paraît difficile de croire que les responsables départementaux se soient réellement investis dans cette tâche ou alors ces derniers ont fait preuve d'un manque de clairvoyance évident puisqu'ils ont cru, à tort, qu'il leur serait possible de gérer un lieu " dont il n'avaient pas ou peu de connaissance ". Les gardiens de ce terrain, les mêmes gardiens qui n'avaient reçu aucune formation spécialisée dans le domaine de l'accueil des gens du voyage et qui au fil des années se sont révélés manquer cruellement d'autorité, se trouvent donc livrés à eux-mêmes. L'accès au terrain n'est pas contrôlé. Ce qui conduit à des débordements de différents ordres :

- surcharge de la demande d'emplacements par rapport à l'offre
- dégradations du matériel mis à la disposition des tsiganes.

Mais quand on sait le peu de souci qu'il a été fait des besoins de ceux auxquels le terrain était finalement destiné, le scénario n'était-il pas à prévoir ?

N'était-ce pas au fond la chronique d'une mort annoncée ?

Le terrain des Cateliers ferme définitivement ses portes en 1992. Le syndicat intercommunal de l'agglomération rouennaise met en place un groupe de réflexion en même temps que les communes devaient se mobiliser pour la planification de l'accueil et la recherche de solutions pour l'habitat résidentiel des familles locales.

C'est dans ce contexte que se construisent des petits terrains de stationnement disséminés dans les différentes communes à proximité de l'agglomération Rouennaise dont celui de Grand-Quevilly qui a été ouvert en 1997 et sur lequel j'ai moi-même effectué une recherche.

## **Les rapports tsiganes/non tsiganes**

Quelle est et, quelle a été l'attitude des tsiganes envers les non tsiganes ?

Tout groupe minoritaire, tel que les tsiganes, qui vient " se greffer " et non pas s'intégrer à la " société englobante ", est dans l'obligation de construire son identité en opposition avec cette même société.

Le jeune tsigane apprend très tôt à déconsidérer le monde non tsigane non pas dans le but d'affirmer un sentiment " d'hostilité caractérisée " pour la société qui l'englobe mais pour faire valoir sa différence culturelle afin de mieux la préserver. La langue tsigane, qui oppose le gadjo au rom, en est l'expression. En effet, alors que le terme rom signifie homme, le mot gadjo qualifie, quant à lui, tout individu ne partageant pas les valeurs et les normes de la communauté tsigane et se traduit : sous homme ou paysan. Ce dernier terme recouvre ainsi toutes les personnes sans distinction de sexes ou même de classes sociales comme si pour les gens du voyage ce qui qualifiait un homme c'était avant tout son appartenance ou sa non appartenance au monde tsigane. Il est certain que le rom se différencie du gadjo en bien des points dont le plus significatif reste le fait qu'il se définit par son nomadisme, donc, son refus de sédentarisation. D'autre part, pour préserver l'individualisation de l'ethnie tsigane, il est interdit pour une femme de contracter un mariage avec un non tsigane sous peine d'être bannie de sa tribu. Cette différence entre les deux mondes est, au yeux des tsiganes, indéniable. Elle est, par ailleurs, protégée par une réglementation sociale qui par ses interdits régule les rapports entre les deux sociétés et prohibe le mariage mixte.

## **Le rapport à l'institution scolaire**

la plupart des femmes mais aussi des hommes que nous avons l'occasion de rencontrer n'ont pas ou peu suivi les cours de l'école primaire et il est plus qu'exceptionnel de trouver une femme tsigane qui a suivi des cours secondaires. Outre le fait qu'apprendre à lire et à écrire est l'objet d'enjeux dans le sens où il consacre l'intrusion de notre monde à savoir celui de la culture écrite dans le monde gitan dominé par une tradition orale ancestrale, nous pensons que la raison à cela tient dans le rapport de confiance qui s'établit entre le maître ou la maîtresse d'école et les parents de l'enfant tsigane. En effet, ce dernier est primordial. Combien de fois il nous a été comté qu'ils ne connaissaient pas les professeurs, qu'ils n'avaient pas " assez confiance " pour envoyer leurs enfants au collège, qu'ils avaient entendu à la télévision qu'il s'agissait d'endroit où " on trouve de la drogue " et surtout que c'était des gitans et que par conséquent " ça nous servons à rien d'apprendre à lire et à écrire " et que " c'est bon pour les gadjés ". Comme ce qui est bon pour les gadjés ne l'est pas pour les gitans, il ne savent pas ou peu lire. Beaucoup de femmes m'ont raconté qu'elles ont manifesté un réel intérêt pour l'école mais que leur enthousiasme s'est vite trouvé confronté au manque d'intérêt de certains instituteurs à leur égard. Ce qui se traduit concrètement par le fait qu'elles se retrouvaient, parquées, au fond de la classe. Cela ne serait rien si en complément de cela et du fait de leur retard sur les autres élèves, l'instituteur ne prenait, dans la plupart des cas, pas le peine de lui apprendre quoi que ce soit. Beaucoup de femmes m'ont fait le récit de leur court séjour à l'école primaire dans ces termes : " Il ( sous entendu l'instituteur ) nous mettait au fond de la classe ; il nous donnait un crayon, un cahier, et on dessinait ".

---

*A la suite de cette introduction, nous avons eu un débat très intéressant nous permettant d'affiner un certain nombre de points. Nous souhaitons renouveler régulièrement ce type de « réunion à thème » nous permettant d'appréhender de façon plus précise un certain nombre de domaines. Ces réunions sont ouvertes à tous nos sympathisants. Ces réunions sont annoncées dans l'agenda de la Seine Alternative, la prochaine aura pour thème "impôts, citoyenneté et justice sociale" (voir page 6)*

# Rencontre Régionale

Un nouveau groupe des Alternatifs a vu le jour en juin à Caen. Pour une première rencontre, Kamel et Stéphane se sont rendus en Basse-Normandie où un accueil convivial les attendait. Une présentation des rendez-vous importants à venir pour notre mouvement, comme notre université d'été à Calais les 1, 2 et 3/09, fut faite par un membre de l'exécutif, Jean-Jacques Boislroussie qui s'était lui aussi spécialement déplacé pour l'occasion. Puis les caennais, pleins d'enthousiasme, nous ont exposé leur volonté d'amener à militer des citoyens politiquement jeunes en leur proposant de vivre au quotidien les pratiques autogestionnaires de notre mouvement. Nous nous tiendrons bien sûr informés de nos projets et actions respectifs afin de continuer à partager nos expériences locales.

=====

## Contre les inégalités pour une société citoyenne de partage.

Une rencontre-débat, organisée par le Parti Communiste, a eu lieu jeudi 22 juin à la maison des jeunes et de la culture à Saint-Sever. Les partis politiques, syndicats et associations de l'agglomération rouennaise ont été invités à cette rencontre afin de débattre et de partager au sujet des inégalités.

Il a d'abord été question de la situation des sans papiers de l'agglomération. En effet, des membres du collectif de sans papiers étaient présents afin de faire part de leurs difficultés (voir article).

Ensuite, un certain nombre de constats ont été faits et ont permis de faire le point sur tout ce qui se cache derrière ce mot. A Rouen et dans son agglomération, comme au niveau national, on n'a pas les mêmes chances d'accéder à un emploi, un logement, à une formation de qualité, selon l'endroit où l'on vit, selon ses origines sociales. De même, ces inégalités sont plus criantes pour les jeunes, les femmes et les populations d'origine étrangère.

Cette réunion s'est terminée par la présentation d'un groupe de chant d'Oissel qui nous a fait profiter d'une partie de leur répertoire : des textes sur la galère chantés avec beaucoup de malice.

Une suite de cette réunion est prévue à la rentrée afin de travailler ensemble sur des propositions concrètes d'action à mener sur l'agglomération rouennaise.

Les Alternatifs de Seine Maritime soutiennent cette initiative et y participeront.

=====

Référendum : le 24 septembre votons !

Coordination nationale : 30 sept et 01 oct

**Réunion thématique :**  
**impôts, citoyenneté et justice sociale**  
le mardi 10 octobre à 20H30  
au local rue 205 Saint Julien

Week end jeunes des Alternatifs :  
14 et 15 octobre

### Café Politique :

l'engagement politique des artistes  
le 24 octobre... *précisions à venir*

**Réunion thématique sur le nucléaire et les énergies** le 17 novembre au local

Week end des Alternatifs de Rouen : 9 et 10 décembre – thème en préparation, probablement autour du statut de l' élu



## -- Pour nous lire... et/ou nous soutenir --

Pour nous contacter :

*Alternatifs 76*  
205 rue St Julien  
76100 Rouen  
76@alternatifs.org  
<http://www.alternatifs.org/rouen>

*Vous souhaitez recevoir La Seine Alternative (5 numéros / an) ?*

NOM : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville

Téléphone : Mél :

Tarif : 50 Frs (chômeurs/étudiants : 30 Frs)

Tarif Soutien : 100 Frs (ou plus... Ordre : Alternatifs 76)

Pour recevoir Rouge et Vert : téléphone : 01 43 57 44 80 ou mél : [contact@alternatifs.org](mailto:contact@alternatifs.org)